

LOGIQUES UTILITARISTES ET LOGIQUES SOCIALES: ASPECTS DE L'EXPANSION DE L'ELEVAGE BOVIN EN MILIEU MÉLANÉSIEN DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Patrick Pillon *

Résumé

Les îles et archipels d'Océanie ne connaissaient pas de production marchande avant que les Européens ne s'y installent et ne les colonisent. Dans des contextes et avec des modalités variables, les formes d'organisation précoloniale - ou ce qui en tient lieu après l'imposition des législations et des dispositions coloniales - y restent le référent de l'organisation sociale et de la production en milieu rural ; même transformées, les relations sociales y demeurent d'inflexion néo-traditionnelles, les obligations, solidarités ou entraides ne s'inscrivant pas dans les échanges marchands ou utilisant ceux-ci à d'autres fins. Les mouvements identitaires et culturels qui se sont multipliés de par le monde depuis les années 1960 - et en Océanie plus particulièrement dans le courant des années 1970 - ainsi que les enjeux économiques et politiques internes aux populations sont allés dans le même sens. De ce fait, il n'existe fréquemment pas encore de petites paysannerie en Océanie, à savoir d'individus travaillant dans le cadre "d'une exploitation" et se dédiant de manière centrale à la production marchande ; un support de la production aussi essentiel que la terre est souvent d'appropriation supra-familiale, dépassant le cadre de l'unité domestique, lorsqu'il n'est pas devenu d'appropriation plus ou moins "communautaire" dans le cadre d'évolutions anciennes ou d'enjeux récents. Il est devenu l'objet d'enjeux majeurs. Dans de tels contextes, les politiques et les opérations de développement ont été souvent en porte à faux au regard du milieu social ou détournées à d'autres fins. Les élevages bovins de groupe chez les Mélanésien de Nouvelle-Calédonie montrent à quel point la mobilisation de la force de travail ou celle de la terre tout comme la nature des engagements dans la production peuvent y être éloignées des visées et des conceptions qui sont celles des services de développement.

Mots clés: Océanie, Nouvelle Calédonie, élevage bovin, développement, logique sociales, capacité de charge.

Abstract

Utilitarian and social logics:

Aspects of the expansion of cattle breeding in the Melanesian surroundings in New Caledonia

The islands and archipelagos in Oceania did not have commercial production before Europeans took over the islands and colonized them. Within variable contexts and modalities, the forms of pre-colonial organisation - or what stands of it after colonial legislations and dispositions were laid down - remain the referent of social organisation and production in rural areas. Here, social relationships, even altered, keep a neo-traditional bend, obligations, solidarities and mutual aids do not fit in commercial trade or else use it for other purposes. The identification and cultural movements which increased throughout the world since the sixties, and more specifically in Oceania during the seventies, as well as the economical interests and the politics connected to the populations, all followed the same line. Therefore, most of the time there are no small peasantry in Oceania that is individuals working within the structure of a farm to the production of surplus for the market. A medium of production as essential as land is often of supra-family appropriation, outgrowing the limits of domestic unity, sometimes becoming more or less a "community" appropriation within the context of ancient evolutions or new stakes. It has become the subject of major interests. Within such contexts, politics and development process have often been particularly out of place from the social point of view, or they were diverted for other purposes. Melanesian group cattle breeders in New Caledonia show how far the mobilisation of the labour forces, the kind of involvement in production, or the concerns in terms of stocking rate can be from the aims and ideas which are those of the departments for development.

Key words: Oceania, New Caledonia, cattle breeding, development, social trends, stocking rate.

* IRD, Centre ORSTOM de Montpellier, LEA B.P. 5045, 34032 Montpellier cedex 1, France.

L'impératif du développement

Les analyses critiques de la notion de «*développement*», des présupposés dont elle est porteuse et des opérations auxquelles elle a pu donner lieu abondent dans les écrits sociologiques et anthropologiques. Le «*développement*» qui, depuis le début des années 1960 est devenu un impératif politique et idéologique est avant tout intervention d'états ou d'instances internationales sur des ruraux des pays aujourd'hui dits «*du Sud*» (et pour certains «*moins développés*»), ceux-là mêmes qui étaient autrefois dénommés «*sous-développés*». De ces actions conçues à des fins d'accroissement de la production, sociologues et anthropologues ont montré depuis longtemps qu'elles confrontaient souvent deux logiques, celle instrumentale des promoteurs et des concepteurs des politiques de développement (dans laquelle les acteurs sociaux sont perçus comme autant «*d'homo oeconomicus*» inscrits dans des universaux) et celles souvent fort différentes des «*sociétés*» qui en font l'objet : dépasser cette distorsion inhérente à la nature politique du développement a dès lors amené les chercheurs à envisager ces interventions comme des modalités contemporaines du changement social, comme des procès de transformation sociale (Olivier de Sardan, 1997). Avec l'accumulation des connaissances, l'objectivation des relations sociales et l'extension des pratiques démocratiques, une autre dimension a dû être considérée, celle d'individus se pensant comme «*les acteurs de leur histoire*», et pouvant faire autant d'enjeux des interventions les plus diverses. C'est dans ce cadre analytique que nous voudrions replacer certains aspects des groupements d'élevage bovin formalisés en milieu mélanésien de Nouvelle-Calédonie au regard de la notion de «*capacité de charge*».

Aperçus sur l'élevage bovin en Nouvelle Calédonie

L'élevage bovin occupe une place centrale dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, tant au regard des relations entre colonisateurs et populations autochtones qu'à celui de la mise en valeur agricole du pays. Ces terres devenues françaises pour l'essentiel en 1853 se composent d'une île principale appelée «*Grande-Terre*» et d'un archipel des «*Iles Loyauté*» éloigné de cent kilomètres environ ; leur superficie est de 19 100 km², la Grande-Terre comptant pour 16 890 km². Introduits dans les années 1840 dans un environnement n'ayant compris avant les atterrages européens d'autres animaux de l'ordre des mammifères que des rats et des chauve-souris, les bovidés deviendront le support de la production agricole dominante en valeur et en superficies. Longtemps pratiqué de manière extensive, l'élevage s'installe très tôt sur ses espaces d'élection en prenant appui sur la volonté de l'Etat d'une mise en va-

leur rapide de la colonie et sur la modicité du coût de terres captées aux autochtones. Une forte demande de viande suscitée par l'installation d'un bagne en 1864 étendra l'activité d'autant plus rapidement. En 1881, le cheptel est de 104 000 têtes alors qu'il est de 121 000 en 1983.

Plusieurs traits ressortent de cette période initiale dont certains demeurent. En premier lieu, la constitution de grands domaines fonciers de plusieurs milliers d'hectares consacrés à l'élevage sous la forme de sociétés détenues par les familles européennes les plus fortunées - ceci le plus souvent en association avec des intérêts en secteur minier et dans le domaine du commerce et de l'import-export. Egalement, la prépondérance des Européens en matière d'élevage, celui-ci ayant été longtemps leur apanage pour devenir commun à une majorité d'entre eux avec les reconversions entraînées après la Seconde Guerre mondiale par l'effondrement de la caféiculture et par la montée d'un désengagement agricole multipliant les double-actifs ; l'élevage est aussi devenu l'acti-



vité par excellence des ruraux européens du fait de la genèse coloniale de l'occupation contemporaine du pays et de la constitution d'une réserve foncière domaniale pouvant faire l'objet de demandes : l'attrait des Européens pour les propriétés «*de brousse*» sur lesquelles pêcher, chasser et lâcher des bovidés a de même multiplié les troupeaux. L'élevage est devenu emblématique du «*broussard*» et les «*rodéos*» ont été intégrés au folklore. De l'implantation coloniale datent aussi les positions foncières de longue durée des Européens et des autochtones : faites de disproportions quantitatives et qualitatives, elles débouchent dans les années 1960 sur des compétitions de plus en plus aigues pour les terres domaniales puis à la fin des années 1970 sur des occupations de terres de colons. Les réformes foncières de 1978, de 1982 et de 1985 en sont l'aboutissement. Contrainte par ce partage foncier, la présence des bovins en milieu mélanésien est longtemps restée faible, et dévolue aux tribus de montagne où les éleveurs européens ont recruté très tôt (Pillon, 1989a). Géographie et histoire ont ainsi débouché sur une production marquée par l'opposition entre une côte ouest de piedmonts et de plaines alluviales étendues où se concentre le bétail et une côte est dont les bandes côtières n'accueillent que peu d'animaux. Dès les origines, l'élevage européen a accaparé la première, notamment sous la forme des grandes propriétés ; la seconde est devenue ultérieurement le lieu d'implantation d'un petit colonat, à l'origine plus agriculteur qu'éleveur. L'élevage mélanésien a été longtemps restreint aux zones de montagne avant que les affrontements politiques de 1984-1985 et que les réformes foncières ne redistribuent les implantations par le départ des petits colons de la côte est et le transfert de propriétés européennes de la côte ouest. La dualité entre élevages européens et mélanésiens reste toutefois marquée, les premiers constituant une plus forte proportion du cheptel, étant encore largement représentés sur les ter-

res les plus propices, étant dans certaines limites plus étendus, plus capitalisés, plus intensifs et plus performants que les seconds (Delzescaux, 1991) ; les deux populations contrastent également à grands traits une production et une propriété individuelles de la terre et une production et une propriété de groupe qui ne sont pas «*traditionnelles*» pour autant.

Dans le cadre d'une agriculture qui ne fournit plus depuis la fin des années 1960 qu'une faible part du produit intérieur brut, l'élevage bovin conserve sa place prépondérante : en 1991, le nombre de bovidés est estimé à 125 000 têtes réparties sur 216 000 ha, soit sur 94 % de la surface agricole utile (I.T.S.E.E., 1993). Dans le courant des années 1960, des efforts d'intensification ont été accomplis, qui se sont accentués avec le retournement de la conjoncture économique de la seconde moitié des années 1970 ; ils ont surtout été le fait d'éleveurs européens (Delzescaux, 1991). Plusieurs facteurs d'ordre géographique, social et économique font ainsi que nombre d'élevages de Nouvelle-Calédonie sont

menés selon des approches extensives à la fin des années 1990. Au recensement de 1996, la population est estimée à 196 836 personnes composées à 34,1 % d'Européens, à 44,1 % de Mélanésiens et à 9 % de Wallisiens et Futuniens (Ahmed-Michaux, Roos, 1997 : 22).

Les groupements d'élevage formalisés en milieu mélanésien

RÉFORMES FONCIÈRES, MISE EN VALEUR ET ENCADREMENT DU SECTEUR RURAL

Des prodromes des années 1860 à la période contemporaine, l'élevage en milieu mélanésien s'est effectué dans des conditions diversifiées quant aux caractéristiques des acteurs, aux modalités d'exercice, aux accès fonciers, au cadre juridique, à l'encadrement technique et aux moyens financiers ; les paramètres ont été ceux des élevages individuels et des éle-

Eleveur Mélanésien



vages de groupe, de la production en réserve ou sur terres privées, des pratiques informelles ou de celles associées à un statut juridique, à un encadrement technique et à des aides financières (Pillon, 1989a). Cette recomposition de l'espace social qui se dessine avec la création du premier organisme d'aide au développement en milieu rural mélanésien peu avant 1978 s'institutionnalise avec la mise en place des provinces en 1985, et plus encore avec celle des régions en 1989 (Pillon, 1989b). Elle a présidé aux transferts de terres inscrits dans les dispositions de 1982 et de 1985 qui ont été liés *de facto* ou par réglementation à des obligations de mise en valeur. Entre 1978 et 1988, 100 000 hectares environ ont changé de mains, les superficies attribuées revenant à des Mélanésiens (Mapou, 1998) ; les transferts s'accompagnent d'autant plus facilement de la création de groupements que les terres sont déjà consacrées à l'élevage. Les groupements devant revêtir une forme juridique afin de bénéficier d'aides et de subventions, le statut prépondérant a d'abord été celui du «*Groupe ment d'intérêt économique*» (ou GIE) jusqu'à ce que les dispositions de 1985 et que la mise en place des provinces ne généralisent le «*Groupe ment de droit particulier local*» (ou GDPL) : alors qu'il n'existait pratiquement que des associations informelles d'élevage en secteur mélanésien jusqu'au milieu des années 1970, les réformes foncières multiplient les groupements à statut juridique, les provinces en faisant à leur tour un cadre légal d'intervention. Au nombre d'une demi-douzaine en 1975 et d'une vingtaine en 1978, les groupements d'élevage formalisés atteignent la centaine en 1987 ; ils sont estimés à 120 en 1992 pour la seule Province nord à majorité démographique mélanésienne (Tour de côte, 1992 : 6). L'expansion de la formule est toutefois souvent allée de paire avec des difficultés de fonctionnement et de nécessaires évolutions de même qu'avec la faiblesse des revenus monétaires dégagés et redistribués.

LOGIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET LOGIQUES SOCIALES

A la fin des années 1990, les groupements d'élevage formalisés en milieu mélanésien datent pour les plus anciens de près de vingt ans. Les études technico-économiques indiquent alors que certains d'entre eux ont intégré la fraction des élevages les plus performants du pays au regard des marges brutes et des revenus à l'hectare. Arrivent à leur suite des groupements qui, bien que composés de membres dotés d'une maîtrise technique suffisante relèvent des pratiques extensives et dégagent peu d'argent. La dernière catégorie est faite de groupes en proie à de profondes dissensions dont les activités sont au point mort (Delzescaux, 1991 : 47). Ces groupements n'en perdurent pas moins pour autant, ce qui doit ouvrir l'approche analytique à d'autres considérations. En effet, bien que les groupements d'élevage formalisés aient été générés par un contexte ayant débouché sur l'inscription de leur finalité dans la rationalité économi-



que, il doit être affirmé que nul ne saurait saisir le fonctionnement des espaces sociaux qu'ils constituent en dehors de significations, de pratiques et d'enjeux d'une tout autre nature - ceci restant vrai même si la dimension économique a pu intervenir dans la constitution de tel ou tel d'entre eux, et même s'il en est qui dégagent des marges appréciables (Pillon, 1993).

En secteur rural mélanésien en effet, les phénomènes ne relevant pas des conduites reconnues aux acteurs sociaux par la théorie économique classique sont nombreux, sans qu'il puisse être dit pour autant que l'économie marchande n'y recompose pas les relations sociales (Pillon, 1989a, 1993). Dans la continuité de ce qui a pu être noté au début du mouvement, nombre de groupements formalisés ne distribuent que fort peu d'argent, les bénéfices étant utilisés aux remboursements d'emprunts, aux versements de quelque salaire et plus fréquemment encore à des rémunérations à la tâche ; certains d'entre eux recourent encore à une main-d'oeuvre bénévole, la pratique ayant été autrefois générale (Pillon, Ward, 1990 : 54-55). De même les accumulations monétaires éventuellement dégagées au fil des années ne sont-elles pas investies. La dimension la plus marquante du fonctionnement des groupements reste toutefois que même ceux dotés des assises économiques les plus larges ne rapportent que de faibles sommes à leurs ayant-droit : de manière générale en effet, ils ne renvoient pas à des associations de producteurs mais aux composantes parentales dont celles-ci sont l'émanation : le nombre de membres n'est en rien lié aux capacités économiques des élevages ni même à la quantité de travail nécessaire. Quel que soit le statut juridique du groupement - et, dans le cas des GIE, le nombre de membres affiché -, ce sont des groupes de parenté lignagère associés entre eux selon des modalités différentes pouvant aller jusqu'à recouvrir l'ensemble d'une tribu qui sont les tenants des groupements (Pillon, 1993). Ceci rend compte

de pratiques aussi diverses que l'importance du bénévolat, que le traitement «social» de l'accès aux rémunérations (effectifs surnuméraires, travaux réservés à telle ou telle catégorie d'actifs) ou que des distributions de profit indépendantes du travail accompli jusqu'à être affectées à des fins communautaires (et ainsi bénéficier à des individus n'ayant pas travaillé). Relevant de la catégorie que la théorie économique appréhenderait comme la relation entre travail et rémunération est la pratique des plus répandues des dons d'animaux aux membres effectifs ou putatifs du groupement ; ces bêtes ne sont alors pas pour autant retirées du troupeau commun, des animaux d'appropriation individuelle d'une autre origine pouvant même s'y ajouter. Il en découle que les pâturages sur lesquels reposent projections et remboursements d'emprunt servent à nourrir des bêtes d'appropriation individuelle qui sont menées avec le troupeau au titre des frais généraux ; une surcharge en découle généralement. De tels exemples illustrent que deux logiques sociales sont à l'œuvre, et que la rationalité sous-jacente aux élevages formalisés est ailleurs que dans les visées économiques ayant présidé au lancement du mouvement, à savoir dans le rapport parental à la terre et dans la construction d'un espace territorial et d'un ordre socio-politique fait de relations statutaires et fonctionnelles entre les composantes parentales constitutives des groupements. En effet, la position qu'un lignage occupe au regard de la terre sur laquelle se déroule l'activité comme au regard de l'ordre socio-politique du territoire local sont les deux dimensions des forces et des faiblesses statutaires de ce groupe de parenté vis à vis des autres. Avec l'élevage, le droit à la terre en est venu à commander l'accès aux produits et aux productions du fait que des dissensions ancrées dans les disparités foncières réduiraient l'activité à néant (Pillon, 1993 : 715-720) ; ceci, allié à l'autonomie des lignages ou des hiérarchies lignagères qui fait qu'un membre d'une



parenté ne saurait être dirigé par un ressortissant d'une autre parenté, rend compte des situations de blocage qui confrontent nombre de groupements. Il est ainsi aisé de comprendre que tant la notion de «capacité de charge» que le traitement des questions d'intensification ou d'accroissement de la capitalisation que les services techniques envisagent tôt ou tard sont d'application délicate dans de tels contextes sociaux. Assez fréquemment d'ailleurs, les bases mêmes sur lesquelles les groupements se sont établis ont résulté de luttes politiques ou parentales inscrites pour les premières dans des projets sociaux alternatifs qui ne sont pas neutres au regard des pratiques économiques puisqu'ils visent toujours - quoique sous des formes différentes - le maintien de formes de contrôle de groupe de la terre, et très fréquemment de son utilisation (Pillon, 1993). Ce sont de telles dimensions qui conditionnent pourtant l'avenir du projet qu'elles se donnent que des notions telles que «le développement» ou que «la capacité de charge» opacifient.

Bibliographie

AHMED-MICHAUX P., ROOS W. 1997. Images de la population de la Nouvelle-Calédonie. Principaux résultats du recensement de 1996. Institut national de la statistique et des Etudes économiques, Institut territorial de la statistique et des Etudes économiques, coll. : «*Démographie et société*», n° 55, 64 p.

DELZESCAUX D. 1991. Elevage bovin en Nouvelle-Calédonie, (Province Nord). Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux du Centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (Province Nord), 57 pages, plus annexes.

INSTITUT TERRITORIAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ÉCONOMIQUES (ITSEE). 1993. Recensement général agricole de 1991. Inventaire agricole communal. Nouméa, Notes et documents n° 64, 86 p., + annexes.

MAPOU L. 1998. De 1978 aux Accords de Matignon, dix années de réforme foncière en Nouvelle-Calédonie. In: *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins : ré-équilibre, aménagement et développement*, sous la direction de Gilbert David, Dominique Guillaud et Patrick Pillon. Institut français de recherche pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Société des Océanistes, Etudes des sociétés kanak. (Sous presse.)

OLIVIER DE SARDAN J.-P. 1997. Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social. APAD-Karthala, 221 p.

PILLON P. 1989a. D'un mode de produire à l'autre : un siècle d'élevage bovin mélanésien en Nouvelle-Calédonie. In: *La France et le Pacifique*, sous la direction de Paul de Deckker et de Pierre-Yves Toullelan, Revue française d'histoire d'Outre-mer, t. LXXVI, n° 284-285, pp. : 511-529.

1989b. Mobilisations ethniques et genèse des organismes de développement du milieu rural mélanésien. In: *Nouvelle-Calédonie. Essais sur le nationalisme et la dépendance*, édité par Michael Spencer, Alan Ward, John Connell, L'Harmattan, Paris, pp. : 159-185.

1993. Groupements d'élevage mélanésien et recompositions sociales en Nouvelle-Calédonie. *Cahiers des Sciences humaines*, 29, 4 : 713-730.

PILLON, P., WARD, A. 1990. Groupements d'élevage autochtones dans le Pacifique sud. Trois études de cas : Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Editions de l'ORSTOM, coll. : «*Études et thèses*», Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), 117 p.

TOUR DE CÔTE. 1992. Dossier élevage : Les GIE d'élevage s'essoufflent. *Réflexion sur des structures en mutation*, n° 25, p. 6-9.

